

## TÉMOIGNAGES

Le 15 NOVEMBRE 1951.  
10 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Je déclare la séance ouverte. J'ai l'intention à l'avenir de déclarer ouverte la séance du Comité dès que nous serons en nombre. Maintenant qu'ils sont prévenus, j'espère que les membres feront preuve de ponctualité.

Je tiens d'abord ce matin à m'excuser d'avoir brouillé les cartes en avançant de vendredi à jeudi la séance du Comité. Un des membres m'a signalé le fait. Je m'en excuse. Cependant, si l'on consulte le rapport du sous-comité du programme et de la procédure de ce jour-là, on constatera que nous avions l'intention de nous réunir régulièrement à partir d'aujourd'hui. Je prie M. Beaudry de m'excuser.

Je désire maintenant présenter le premier rapport du sous-comité du programme mais je tiens auparavant à expliquer que nous avons constaté, au moment de convoquer le sous-comité, que nous n'étions malheureusement pas en mesure, vu qu'il s'agissait d'un comité mixte, d'y entendre l'avis des représentants créditistes. Cependant, de l'assentiment de tous les partis intéressés, nous avons porté le nombre des membres du sous-comité du programme et de la procédure de 9 à 10. Il conviendrait sans doute d'adopter une motion en ce sens.

M. Croll, appuyé par M. Beaudry, propose que le sous-comité du programme et de la procédure se compose de 10 membres.

En prévision de la motion ci-dessus, M. Shaw assistait à notre première séance.

Le premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure est ainsi conçu:

1. Que les groupements mentionnés à la dernière séance du Comité, c'est-à-dire ceux qui ont exprimé en public leur attitude à l'égard du rapport de la commission MacQuarrie et ceux qui ont adressé des exposés à ce sujet au ministre, soient d'abord invités à comparaître au Comité.

Après notre dernière séance, le secrétaire du Comité a téléphoné à tous ces groupements, leur demandant de déposer leurs mémoires le plus tôt possible. Les groupements qui ont promis de déposer leurs mémoires les premiers sont le Congrès canadien du travail, que nous entendrons le mardi 20 novembre, et l'Allied Beauty Equipment Manufacturers and Jobbers Association, que nous entendrons le mercredi 21 novembre. Ce premier point agrée-t-il au Comité?

Adopté.

2. Qu'on n'entende aucune association provinciale affiliée à une association nationale ayant présenté un exposé de faits au Comité, à moins que l'organisme provincial ne déclare son opposition aux opinions exprimées par l'organisme national.

Il est loisible à tout le monde de déposer des mémoires, mais quant à se faire entendre au comité, nous désirons supprimer, autant que possible, le double emploi. Est-ce convenu?

Adopté.